

## Note à l'attention de la direction générale des partenariats internationaux (INTPA) de la Commission Européenne.

### Un contexte sécuritaire volatile

L'annonce par l'Union européenne (UE) de la signature d'un protocole d'accord sur les minerais stratégiques avec le Rwanda le 19 février dernier a déclenché une vague d'indignation au sein de la société civile congolaise et européenne. Alors que les pays des Grands Lacs font face à un ensemble de menaces sécuritaires mettant en péril l'avenir des populations de la région, l'UE est pointée du doigt pour son ambiguïté et les contradictions de ses choix politiques, affectant davantage sa crédibilité auprès de ses partenaires et de la population congolaise.

Faisant suite à une série de partenariats stratégiques signés le 26 octobre 2023 avec plusieurs pays du continent africain, dont la République Démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, cet accord vise à sécuriser un approvisionnement durable de l'UE en minerais critiques afin de soutenir la réalisation de ses objectifs en énergie verte. Il est vrai qu'en tant qu'une des régions minières les plus riches de la planète, les Grands Lacs ont le potentiel pour devenir un allié clé dans cette course effrénée vers les matières premières. L'Est de la RDC à elle seule dispose d'immenses ressources en coltan, étain, tantale, tungstène, or et diamant. Mais comme pour ses prédécesseurs, ce protocole d'accord avec le Rwanda soulève de nombreux enjeux politiques, sécuritaires et de droits environnementaux et sociaux.

Depuis plusieurs décennies, la RDC est en proie à une crise sécuritaire et humanitaire dramatique. Récemment, ce conflit a pris une nouvelle tournure avec la reprise des affrontements entre le M23, soutenu par le Rwanda, et les forces armées congolaises (FARDC). La RDC est également accusée de soutien au FDLR, groupe armé considéré par le gouvernement rwandais comme une menace pour sa sécurité nationale. Au total, 7 millions de personnes ont été déplacées à-travers le territoire, incluant 1,3 millions au cours des deux dernières années de conflit dans l'Est<sup>1</sup>. Les populations touchées, déjà fragilisées par la pauvreté et les affrontements armés incessants, font face à une tragédie humanitaire sans précédent.

### Minerais de conflits : un fléau pour la région

Le rôle joué par la contrebande de minerais entre la région du Kivu et le Rwanda dans ce conflit est largement établi. L'ONG Global Witness estime que près de 90% des minerais 3T (coltan, étain et tungstène) exportés par le Rwanda ont été introduits illégalement depuis la RDC<sup>2</sup>. Au cours de ces dernières années, le gouvernement congolais n'a cessé d'incriminer son voisin pour son soutien aux rebelles du M23 et son implication dans le pillage des ressources naturelles du pays, accusations étayées

---

<sup>1</sup> [UNHCR, Refugees in the DRC, 31 mars 2024](#)

<sup>2</sup> [Global Witness, The ITSCI laundromat, 30 mai 2022](#)

par de nombreux rapports des Nations Unies<sup>3</sup> (NU), d'experts internationaux<sup>4</sup> et de la société civile<sup>5</sup>. Des décennies de mauvaise gouvernance et une corruption du secteur minier à tous les niveaux n'ont fait que renforcer cette situation. En dépit de plusieurs initiatives visant une meilleure traçabilité des minerais rares, tel que le Mécanisme régional de certification de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), ce trafic illégal continue de financer les groupes armés de la région, alimentant davantage la violence et la souffrance des populations locales. Il pose également un frein supplémentaire au développement du pays. Dotée de ressources naturelles exceptionnelles, la RDC ne se place pourtant qu'à la 180<sup>ème</sup> place du classement de l'indice de développement humain<sup>6</sup>. Le pays fait aussi face à des défis économiques et sociaux colossaux. Le Programme de Développement des NU estime que 64,5% de la population congolaise est en situation de pauvreté multidimensionnelle<sup>7</sup>.

### Un partenariat win-win ?

Dans un climat régional si conflictuel, difficile pour l'UE de prétendre à une position de partenaire stratégique légitime alors que sa politique projette une image de « double-standard » qui semble aller à l'encontre de ses principes fondamentaux de promotion de la paix et des droits humains. En effet, une telle approche impacte négativement la sécurité de la région car elle compromet les efforts de mise en place d'un dialogue constructif entre les acteurs de la région. Elle nuit également considérablement à l'image des dirigeants européens et de l'UE, accusés de complaisance alors qu'ils entendent pourtant incarner le respect de la dignité humaine à-travers le monde. Même si l'initiative Global Gateway a pour ambition d'établir des liens solides entre l'Europe et le reste de la planète, ce défaut de considération pour le contexte sécuritaire sous-régional et les tensions diplomatiques qui l'accompagnent poussent à remettre en question les véritables objectifs de cet accord. Ces préoccupations sont d'autant plus justifiées que la société civile ne cesse d'alerter sur le manque d'égard pour les droits humains dans la mise en œuvre de ces partenariats. Loin d'une stratégie « win-win » vantée comme la pierre angulaire du Global Gateway, ils semblent avant tout alimenter les priorités géostratégiques de l'UE sans égard suffisant pour le sort des communautés affectées.

La stratégie renouvelée de l'UE pour les Grands Lacs annoncée en février 2023 affichait un objectif clair : celui de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et de l'instabilité dans la région. Dans cette perspective, l'UE s'est fermement engagée en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles, insistant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats de la région. En plaçant en son centre des objectifs de transparence, de durabilité et de traçabilité tout au long de la chaîne de valeurs, ce protocole semble en principe vouloir contribuer à la lutte contre le trafic illégal des ressources, vecteur essentiel de la violence dans la région. Pour autant, face aux nombreuses zones d'ombres qui persistent au regard du processus de négociations, des acteurs impliqués, et de son contenu précis, il génère également de nombreuses inquiétudes et frustrations au sein de la société civile congolaise.

---

<sup>3</sup> [UNSC, Letter from the Group of Experts on the DRC, 10 juin 2021](#)

<sup>4</sup> [Amsterdam & Partners LLP, Apple Facing Scrutiny over African Supply Chains Tainted by Blood Minerals, 25 avril 2024](#)

<sup>5</sup> [IPIS, Armed conflict, insecurity, and mining in eastern DRC: reflections on the nexus between natural resources and armed conflict, 7 décembre 2022](#)

<sup>6</sup> [UNDP, Human Development Index, Democratic Republic of the Congo, 13 mars, 2024](#)

<sup>7</sup> [UNDP, Multidimensional Poverty Index Report, 2023](#)

## Vers une coopération renforcée avec la société civile

En effet, l'absence de communication claire expliquant les objectifs et étapes liés à cet accord près de trois mois après son annonce est intolérable pour nos partenaires congolais et ne fait que renforcer ce sentiment. Toute stratégie prétendant contribuer à l'avènement d'une chaîne de valeurs durable devrait intégrer des principes de transparence et d'inclusivité afin de permettre aux organisations de la société civile d'exprimer leur positionnement sur un pied d'égalité avec les acteurs étatiques. L'inclusivité différencie également l'UE des autres acteurs de la communauté internationale car elle a contribué à solidifier des liens de confiance réciproques avec les partenaires locaux. Créer des précédents où l'UE exclut la société civile d'un processus de négociations qui est pourtant d'importance régionale, c'est non seulement alimenter un sentiment anti-européen, mais c'est aussi compromettre un travail de long-terme visant à établir des accords de coopération équitables qui s'éloignent des contours post-coloniaux.

Face à ces observations, les exigences de la société civile qui réclame plus de transparence et d'inclusivité dans le processus de négociations sont légitimes et raisonnables. Plus encore, elle devrait pouvoir bénéficier d'un accès direct à la table des négociations afin de s'assurer que cet accord soit bénéfique à l'ensemble des acteurs de la région. Afin d'apaiser le ressentiment créé par cette annonce, l'UE doit également travailler à la mise en place d'un processus consultatif visant à informer la société civile et les communautés concernées des différentes étapes liées à la mise en œuvre de cet accord et à recevoir leurs préoccupations et revendications.

### Recommandations du réseau EurAc

Confrontés à cette réalité, **les membres du réseau Europe-Afrique centrale (EurAc) tiennent à exprimer leur désaccord face à la signature de cet accord alors que la crise ne cesse de s'aggraver et que la société civile a été maintenue à l'écart des négociations.** Compte tenu des menaces sécuritaires et humanitaires qui pèsent actuellement sur la population, l'UE a une responsabilité à la fois stratégique et morale de s'assurer que les revendications de la société civile soient entendues. Il est également primordial que l'UE tire parti de son statut de puissance internationale pour réitérer au Rwanda l'obligation de mettre fin à tout soutien au M23 et appuyer la reprise d'un dialogue régional impliquant l'ensemble des parties prenantes au conflit

**Dans le but de soutenir les décideurs de l'UE dans leur quête de transparence et d'inclusivité, mais également d'aider à réduire les tensions régionales, EurAc propose cette série de recommandations et de conditions préalables devant être satisfaites avant d'entamer de nouvelles négociations autour du protocole d'accord :**

- **L'identification précise des mines actuellement exploitées sur le territoire Rwandais ainsi que des quantités de minerais disponibles et exportées.** Ce travail d'enquête préalable devra être réalisé par un expert indépendant et prendra la forme d'un rapport détaillé rendu public, exposant précisément les réserves minérales établies au Rwanda et accompagné d'une carte géolocalisant les sites miniers.

- **L'intégration de dispositions visant à assurer la transparence et traçabilité des opérations minières au Rwanda.** A ce titre et de manière identique au modèle suivi pour la RDC, la finalisation de ce protocole d'accord doit être conditionnée à l'adhésion du Rwanda auprès de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'appui à la mise en œuvre des six outils de l'Initiative Régionale contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (IRRN) est également nécessaire afin de décourager la contrebande et accroître la transparence.
- **La mise en œuvre effective des règlements existants visant un approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit,** notamment du règlement Européen relatif aux minerais de conflit, mais également de mesures supplémentaires visant à améliorer la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement.
- **La mise en place d'un processus de consultation transparent, inclusif et participatif ouvert aux représentants de la société civile.** L'établissement d'une plateforme de consultation est nécessaire afin d'entendre leurs revendications mais aussi déterminer comment impliquer et utiliser au mieux l'expertise des acteurs internationaux et locaux sur le long terme. Dans ce contexte, il est important de considérer le rôle clé joué par des acteurs comme EurAc dont le mandat est de représenter les organisations de la société civile européenne et leurs partenaires d'Afrique centrale face aux décideurs politiques de l'UE.
- **Le développement d'une stratégie d'information transparente et proactive sur les futures étapes, incluant un calendrier et un cahier des charges clairs et réalistes permettant un engagement continu de la société civile.** La période de six mois de préparation proscrite par les textes doit être réévaluée afin de laisser suffisamment de temps à la mise en place d'un espace de dialogue bénéfique à tous.

En guise de conclusion, **EurAc souhaite rappeler que l'établissement d'un processus de consultation participatif, transparent et inclusif, assurant un engagement continu des acteurs de la société civile, est une précondition indispensable à la mise en œuvre de partenariats réussis et mutuellement bénéfiques.** Nous sommes fermement convaincus que l'expertise fournie par les membres d'EurAc qui collaborent étroitement avec les organisations de la société civile de la région peut jouer un rôle décisif dans l'identification de la meilleure voie à suivre.

## A propos d'EurAc

Le réseau Europe-Afrique centrale (EurAc) créé en 2003 regroupe 33 organisations non-gouvernementales actives en Afrique centrale, avec un focus particulier sur la région des Grands Lacs. EurAc mène un travail de plaidoyer en faveur d'un engagement fort, cohérent et durable de la part de l'Union Européenne et de ses Etats membres afin d'aider la région à construire un avenir meilleur.

## For more information

### **Alina Garkova**

Director

[alina.garkova@eurac-network.org](mailto:alina.garkova@eurac-network.org)

+32 490 43 76 70

### **Mégane Rodriguès**

Policy and Advocacy Officer

[megane.rodrigues@eurac-network.org](mailto:megane.rodrigues@eurac-network.org)

+32 493 35 52 44